

La dissection des souris en classe de SVT est de nouveau autorisée

A cause d'un malentendu juridique, l'interdiction de dissection des animaux vertébrés, comme la souris, a été annulée. Disséquer des souris est donc de nouveau possible dans les collèges et lycées !!!



Une souris de laboratoire qui n'a visiblement pas très envie de rester dans son bocal !

ANNULATION. Le lundi 11 avril 2016, le Conseil d'État a annulé l'interdiction de disséquer des souris en classe, laquelle avait été décidée par le ministère de l'Éducation nationale en décembre 2014. Une interdiction qui n'avait pas été unanimement appréciée à l'époque : "c'est une entrave supplémentaire à la liberté pédagogique et une étape supplémentaire à la disparition des travaux pratiques en Sciences de la Vie et de la Terre", avait déclaré le syndicat enseignant Snes-FSU. Cependant, le ministère s'étant appuyé sur une mauvaise interprétation du droit européen, sa décision précédente a été aujourd'hui annulée. La dissection des souris (et probablement celle des autres vertébrés et céphalopodes, également interdite en 2014) redevient donc possible, dans des conditions encadrées. Pour le Snes-FSU, le premier syndicat d'enseignants du secondaire, qui salue cette annulation, "la confrontation avec le réel est l'un des fondements de notre discipline, dans l'évident respect de la vie animale. En outre, les solutions alternatives actuellement proposées - maquettes en plastique ou programmes informatiques - sont loin de pouvoir remplacer la manipulation du 'vivant'", explique le syndicat sur son site.

Source : <http://www.sciencesetavenir.fr/animaux/20160412.OBS8312/la-dissection-des-souris-en-classe-de-svt-est-de-nouveau-autorisee.html>